



DICRIM 2^e ÉDITION • 2021

Document d'Information Communal sur les
RISQUES MAJEURS

Saint Gilles Croix de Vie



inondation
lente



submersion
marine



zone exposée
aux glissements
de terrain



sismicité



tempêtes
fréquentes



aval d'un
barrage



transport de
marchandises
dangereuses



pollution
marine



risque
sanitaire



radon



risque
terroriste



édito

Madame, Monsieur,

La tempête Xynthia de février 2010 est venue nous rappeler combien nos communes littorales sont fragiles.

Si notre territoire est particulièrement exposé aux éléments et au risque de submersion marine en particulier, il faut garder à l'esprit les autres risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaire.

Prévenir, anticiper et prévoir les réponses nécessaires, c'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien.

Nous y travaillons à travers les travaux de défense contre la mer et des quais bordant l'estuaire, mais aussi à travers les documents d'urbanisme, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), le plan canicule, le futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), etc.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous indique de façon pratique et utile les consignes à respecter en cas d'alerte. Il recense les dangers majeurs à Saint Gilles Croix de Vie, les mesures préventives et les bons réflexes à acquérir afin d'adapter notre comportement pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

Je vous invite à le conserver à portée de main, en souhaitant que ce guide n'ait jamais à vous servir. Cependant, la meilleure prévention individuelle est la connaissance des gestes et des réflexes à adopter le jour de l'évènement.

*François Blanchet
Maire de Saint Gilles Croix de Vie*

Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR plus souvent appelé « catastrophe » ?

Un événement potentiellement dangereux prend la dimension de risque majeur quand il touche un secteur géographique avec des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Il se caractérise par :

- Sa gravité (nombreuses victimes, moyens de secours importants)
- Sa fréquence faible

Les types de risques majeurs existants sont :

- ➔ **LES RISQUES NATURELS** : inondation, tempête, séisme, feu de forêt
- ➔ **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES** : industriel, nucléaire, biologique, transport de matières dangereuses
- ➔ **LES AUTRES RISQUES** : sanitaire, terroriste

sommaire

Consignes générales	4-5
Risque d'inondation terrestre	6
Risque de submersion marine	7
Risque mouvement de terrain	8
Risque sismique.....	9
Risque climatique tempête.....	10
Risque de rupture de barrage.....	11
Risque transport de matières dangereuses	12
Risque pollution maritime.....	13
Risque sanitaire.....	13
Risque radon	14
Risque terroriste	15
Inscription au service d'alerte	16-17
Les lieux stratégiques	18-19

CONSIGNES

Consignes générales en cas d'alerte à un risque majeur



Mettez-vous à l'abri



Écoutez la radio pour vous informer des consignes et de l'évolution de l'alerte



Limitez les appels téléphoniques



Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école



Respectez les consignes

> France Bleu Loire
Océan : 96.9 Mhz
> Alouette FM : 90.3 Mhz
> RCF : 88.0 Mhz

Equipements utiles à détenir chez soi et à rassembler en cas d'alerte



- Radio portable avec piles
- Lampe de poche
- Copie de la carte d'identité
- Matériel de confinement (ruban adhésif large, serpillières, chiffons... permettant d'obturer ouvertures et aérations)
- Médicaments habituels et d'urgence
- Couvertures et vêtements de rechange
- Bouteilles d'eau et produits alimentaires

GÉNÉRALES

Connaître le signal d'alerte

- Informations des risques et messages d'alerte affichés sur les bâtiments communaux (Mairie et Centre socioculturel), sur le site internet de la ville et sur les panneaux lumineux d'information (place Kergoustin et quai du Port Fidèle).
- Circulation d'un véhicule municipal sonorisé indiquant la conduite à tenir.
- Porte-à-porte en cas d'alerte rouge pour les risques inondation terrestre, submersion marine, mouvements de terrain, transport de matières dangereuses.
- Pour les risques inondation terrestre, submersion marine, tempête, faites-vous connaître auprès de la mairie pour vous abonner au système automatique d'appel téléphonique en cas d'alerte en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la Ville : www.saintgillescroixdevie.fr

Dans les écoles, collèges, lycées

Des dispositions spécifiques sont prévues dans les écoles, les collèges et les lycées en cas de risque majeur. Elles sont traitées dans un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) et ont deux objectifs : protéger, secourir les enfants et rassurer les parents afin d'éviter qu'ils ne se précipitent à l'école, encombrant les routes et perturbent le travail des secouristes.

Chaque école dispose d'un PPMS pour faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS organise et répartit les missions entre le personnel adulte de l'école. Chacune dispose aussi d'une mallette de première urgence, d'une trousse de secours et de réserves d'eau minérale. Le PPMS est différent d'une école à l'autre. Il est adapté à la configuration de chaque établissement : nombre d'élèves, agencement et caractéristiques des bâtiments...



→ L'inondation terrestre est une submersion, rapide ou lente, provoquée par des pluies intenses ou durables d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

→ Ce risque se manifeste de plusieurs façons dans la commune : débordement direct de la Vie, stagnation des eaux pluviales, montée plus ou moins rapide des eaux dans les rues, crues torrentielles. La promenade Marie de Beaucaire, la rue du Puits Servanteau, le quartier du Maroc et l'ensemble des quais sont sensibles à ce risque.

avant la montée des eaux, s'organiser et anticiper



- **Informez-vous** en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes
- **Identifiez** le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- **Fermez**, bouchez portes, fenêtres, soupiraux et aérations. Amarrez les cuves...
- **Repérez** les stationnements hors zone inondable
- **Mettez hors d'eau** le mobilier, objets précieux (photos, papiers personnels, factures..) et produits polluants
- **Prévoyez** les équipements minimum : réserve d'eau potable, de vivres, de vêtements chauds, papiers personnels, médicaments urgents...
- **Equipez-vous** d'une radio portable avec piles, lampe de poche
- **Montez** dans les étages

pendant la montée des eaux



- **Coupez le gaz** et l'électricité
- **Évitez les déplacements** inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée
- **N'encombrez pas les voies** d'accès ou de secours
- Si la montée des eaux est brutale, **gagnez rapidement** un point haut (colline) ou montez à l'étage
- N'entrez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

après la montée des eaux



1. **Ecoutez** et suivez les consignes données par la radio et les autorités
2. **Informez** les autorités de tout danger
3. **Aidez** les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques
4. **Aérez** et désinfectez les pièces, chauffez dès que possible
5. Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert
6. **Evaluez** les dommages et contactez votre assureur



→ L'inondation maritime est une inondation temporaire de la zone côtière sous l'effet de conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères (forts coefficients de marées).

Elle est due à la rupture ou la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive ou à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement par des «paquets de mer».

→ Le littoral de la commune de Saint Gilles Croix de Vie est constitué au nord par une côte rocheuse et au sud par un rivage sableux bordé d'un cordon dunaire. Le risque de submersion y est par conséquent inégalement présent et concerne en particulier le littoral sableux composé des dunes de la Garrenne, du Jaunay et de la Sauzaie situées de part et d'autre du secteur urbanisé de «la Grande Plage».

avant la montée des eaux, s'organiser et anticiper



- **Informez-vous** en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes
- **Identifiez** le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- **Fermez**, bouchez portes, fenêtres, soupiraux et aérations. Amarrez les cuves...
- **Repérez** les stationnements hors zone inondable
- **Mettez hors d'eau** le mobilier, objets précieux (photos, papiers personnels, factures..) et produits polluants

pendant la montée des eaux



- **Coupez le gaz** et l'électricité
- **Évitez les déplacements** inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée
- **N'encombrez pas les voies** d'accès ou de secours
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

après la montée des eaux



- **Écoutez** et suivez les consignes données par la radio et les autorités
- **Informez** les autorités de tout danger
- **Aidez** les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques
- **Aérez** et désinfectez les pièces, chauffez dès que possible
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert
- **Évaluez** les dommages et contactez votre assureur

Le risque

MOUVEMENT DE TERRAIN



→ Sur le littoral, le mouvement de terrain peut se traduire par des mouvements :

- lents et continus relatifs à des tassements ou affaissements de sols ou encore des glissements de terrain le long d'une pente
- rapides et discontinus liés à des effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, des écroulements et chutes de blocs, des coulées boueuses et torrentielles
- de l'érosion littorale.

→ En matière de prévention ou de protection, toute personne ayant connaissance de l'existence de cavité souterraine sur son terrain doit en informer la mairie.

→ L'érosion littorale se manifeste lorsque la mer gagne du terrain sur la terre. La terminologie «recul du trait de côte» est fréquemment utilisée. Elle résulte de la combinaison de facteurs naturels (vents, tempêtes, courants littoraux, mouvements de terrains...) et humains (barrages, défrichement de terrains côtiers, arasement des dunes bordières, piétinement, aménagements de fronts de mer, dragages...).

consignes de sécurité

avant



- **Informez-vous** en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- **Signalez** à la mairie toute altération manifeste

En cas d'éboulements, chutes de pierre ou de glissement de terrain

pendant



- **Fuyez latéralement**, écarter-vous de la zone de danger, ne revenez pas sur vos pas
- **Gagnez un point en hauteur**, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, **abritez-vous** sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres

après



- **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé
- **Informez** les autorités de tout danger

En cas d'effondrement du sol

pendant



- Dès les premiers signes, **évacuez** les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas d'ascenseur

après



- **Eloignez-vous** de la zone dangereuse
- **Respectez** les consignes des autorités
- **Rejoignez** le lieu de regroupement indiqué

Le risque

SISMIQUE



→ Le séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causé par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

→ Depuis le 1^{er} mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modérée). Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs et locataires de ce risque sur la commune.

consignes de sécurité

avant



- **Repérez** les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- **Fixez** les appareils et meubles lourds

pendant les secousses



- **A l'intérieur** : ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans un angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- **A l'extérieur** : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtements, ponts, fils électriques). A défaut, abritez-vous sous un porche
- **En voiture** : arrêtez-vous si possible à distance des constructions, fils électriques et arbres. Attendez la fin de la secousse avant de descendre

après



- **Evacuez** le plus rapidement possible les bâtiments
- **Ne prenez** pas l'ascenseur
- **Vérifier** l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. N'allumez pas de flamme, ne fumez pas
- **Eloignez-vous** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz de marée
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, **gardez votre calme** et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
- **Ne touchez pas** aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol



→ Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression et sa force se mesure par l'échelle de Beaufort graduée de 0 à 12. A 10, c'est la tempête.

→ Elle se manifeste par des vents violents, des pluies abondantes, des orages, des vagues submersives et une augmentation anormale du niveau de la mer.

→ Le risque de tempête existe toute l'année.

consignes de sécurité

par précaution



- **Vérifiez** régulièrement l'état de votre toiture, de la cheminée, des volets
- **Vérifiez** la bonne santé des végétaux (risque de chute de grands arbres...)
- **Soyez vigilant**, informez-vous par la radio, internet ou la télévision

en cas d'alerte orange



- **Limitez** vos déplacements, ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral
- **Mettez à l'abri** ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (meubles de jardin, échafaudages...)
- **Débranchez** les appareils électriques
- **N'intervenez pas** sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- **Fermez** les portes et les fenêtres
- Dans le cas de fortes précipitations : **ne vous engagez pas sur des voies immergées**

en cas d'alerte rouge



- **Restez** chez vous
- **Mettez à l'abri** ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (meubles de jardin, échafaudages...)
- **Débranchez** les appareils électriques
- **Fermez** les portes et les fenêtres
- **Prenez vos précautions** face à de possibles inondations (voir risque inondation)

Le risque

RUPTURE DE BARRAGE



→ Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Les conséquences sont de trois ordres : humaines, économiques et environnementales. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dommages considérables.

→ Trois barrages, à proximité de la Ville de Saint Gilles Croix de Vie, sont identifiés :

- barrage du Jaunay
- barrage du Gué Gorand (Saint Révérend) et barrage d'Apremont pour lesquels la ville n'est pas concernée par le risque d'inondation

→ Ces barrages font l'objet de suivis de stabilité et de mesures d'auscultation permettant d'identifier toute anomalie. Le risque de rupture est faible, celui de crue artificielle très faible.

consignes de sécurité

avant



- **Informez-vous** en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes
- **Connaitre** les points hauts sur lesquels se réfugier (étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation (cf carte des lieux stratégiques)

pendant



- **Évacuez** et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- **Ne prenez pas** l'ascenseur.
- **Ne revenez pas** sur vos pas.

après



- **Attendez** les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte
- **Aérez** et désinfectez les pièces.
- **Ne rétablissez** l'électricité que sur une installation sèche.
- **Chauffez** dès que possible

Le risque

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



→ Le risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire ou par canalisation. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air (nuage toxique). Les conséquences peuvent être humaines, économiques et environnementales.

→ La commune est traversée notamment par les RD 38, 38 bis et 6, axes routiers sur lesquels sont amenés à circuler des transports de marchandises dangereuses (TMD) qui peuvent d'une manière générale emprunter l'ensemble des voies du territoire notamment aux fins de livraison. Le commune est également reliée par la voie ferrée qui la relie à Challans. Enfin elle est traversée par une canalisation de gaz.

consignes de sécurité

avant



- **Sachez identifier** un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

pendant Si vous êtes témoin d'un accident TMD



- **Protégez** pour éviter un sur-accident, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité. Ne fumez pas
- **Donnez l'alerte** (pompiers 18, gendarmerie 17, SAMU 15) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel figure sur les balises
Dans le message d'alerte précisez ci-possible :
 - Le lieu exact : commune, nom de la voie, point kilométrique...
 - Le moyen de transport : poids lourd, canalisation, train...
 - La présence ou non de victimes
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
 - Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger
- **En cas de fuite** de produit :
 - ne touchez rien
 - quittez la zone de l'accident si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique
 - rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-le
- Dans tous les cas, **conformez-vous** aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

après



- Si vous vous êtes mis à l'abri, **aérez** le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

Le risque POLLUTION MARINE



- **Le dispositif POLMAR** a pour objet de pouvoir faire face à une pollution marine par hydrocarbures ou tout autre produit, notamment chimique.
- L'ensemble du littoral présente une forte sensibilité et, face à la survenue de ce risque, différentes actions de protection, de confinement, de récupération en mer et de nettoyage pourront être engagées. La lutte contre la pollution en mer relève du préfet maritime qui peut déclencher le plan Polmar/mer.

Le risque SANITAIRE



- La Ville de Saint Gilles Croix de Vie dispose d'un **plan "canicule/grand froid"** géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui recense les personnes âgées, handicapées et les établissements sensibles nécessitant une attention particulière.
- **Le risque de pandémie** est géré par la Ville avec pour mission de communiquer en faveur des mesures visant à limiter la contamination et les contacts physiques, de maintenir le lien social et d'assurer la continuité du service public.

Le risque

RADON



→ Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépouvu d'odeur, de couleur et de goût, il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques. Il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons lorsque l'étanchéité de l'interface sol/bâtiment n'est pas assurée.

→ La concentration moyenne en radon dans les habitations est de 90 Bq/m³ (becquerels par mètre cube) pour l'ensemble de la France avec des disparités importantes d'un département à l'autre. La géologie est un facteur déterminant qui influence les niveaux de concentration de radon mesurés dans les bâtiments.

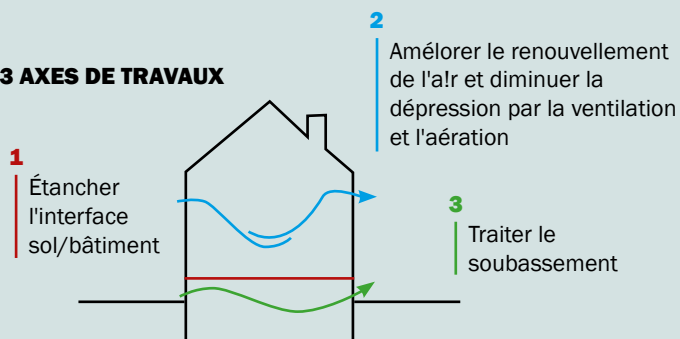
→ **Classement des communes**
CAT 1 - Celles localisées sur des formations géologiques présentant une faible teneur en uranium. Cela concerne Saint Gilles Croix de Vie
CAT 2 - Celles où des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'au sol.
CAT 3 - Celles où les sols ont des teneurs en uranium estimées plus élevées.

les mesures préventives

www.irsn.fr

- **Évaluer votre exposition** en réalisant un dépistage de votre habitation. à l'aide de détecteurs (dosimètres radon). Elle doit être évaluée dans les pièces de vie principales sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale.

3 AXES DE TRAVAUX



consignes de sécurité



- **Aérer** 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur
- **Ventiler** les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon
- **Améliorer** l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon.



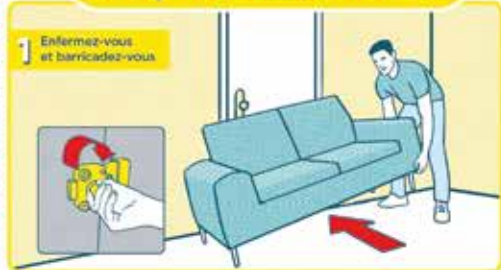
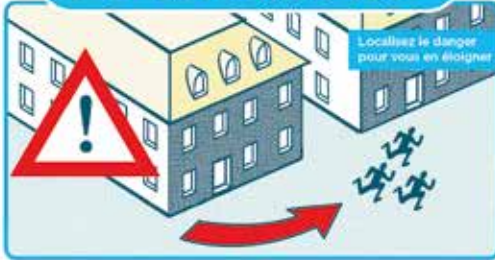
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

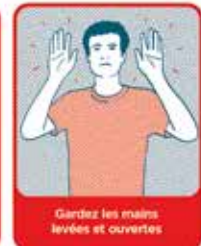
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



INSCRIPTION aux alertes risques majeurs

pour être
ALERTÉ(E)
INFORMÉ(E)
PRÉVENU(E)



Fiche d'inscription au service d'alerte de la Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, la Ville de Saint Gilles Croix de Vie a mis en place un système d'alerte à la population.

Pour recevoir gratuitement les alertes, inscrivez vous sur :

www.inscription-volontaire.com/saintgillescroixdevie/

Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez à Saint Gilles Croix de Vie sans y résider, et vous souhaitez être alerté(e) ? Dans ce cas, 2 solutions s'offrent à vous :

- rendez-vous sur www.inscription-volontaire.com/saintgillescroixdevie/ et remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise. Vous pouvez modifier vos coordonnées à tout moment ou vous désinscrire par vous-même via le formulaire à l'aide de l'adresse courriel et du mot de passe fournis lors de l'inscription. En cas d'alerte, la Ville de Saint Gilles Croix de Vie adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier. Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
- renseignez le bulletin d'inscription papier disponible sur simple demande à l'Hôtel de Ville, auprès des services techniques (02 51 55 79 75).

Quels sont les risques concernés ?

Inondation, tempête, mouvement de terrain, épidémie... La Ville de Saint Gilles Croix de Vie a mis en place un système efficace pour vous prévenir du danger.

Comment serai-je alerté(e) ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté(e), vous serez avisé(e) sur votre téléphone fixe, portable, par fax ou par mail des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre. Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.

- Pour les appels téléphoniques, le numéro présenté sera le suivant : 02 51 55 79 79.
- Pour les SMS, l'émetteur sera le suivant : Mairie SGCV.



Il est donc primordial de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté(e) par votre commune.

Le système de télé-alerte utilisé par la ville est une acquisition mutualisée de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Il répond strictement aux normes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



Saint Gilles Croix de Vie LIEUX STRATÉGIQUES

Légende

 Point de rassemblement

 Lieu d'accueil de la population

 Hébergement de la population

 Ravitaillement de la population

 Distribution d'iode et d'eau

 Poste de Commandement Communal (PCC)

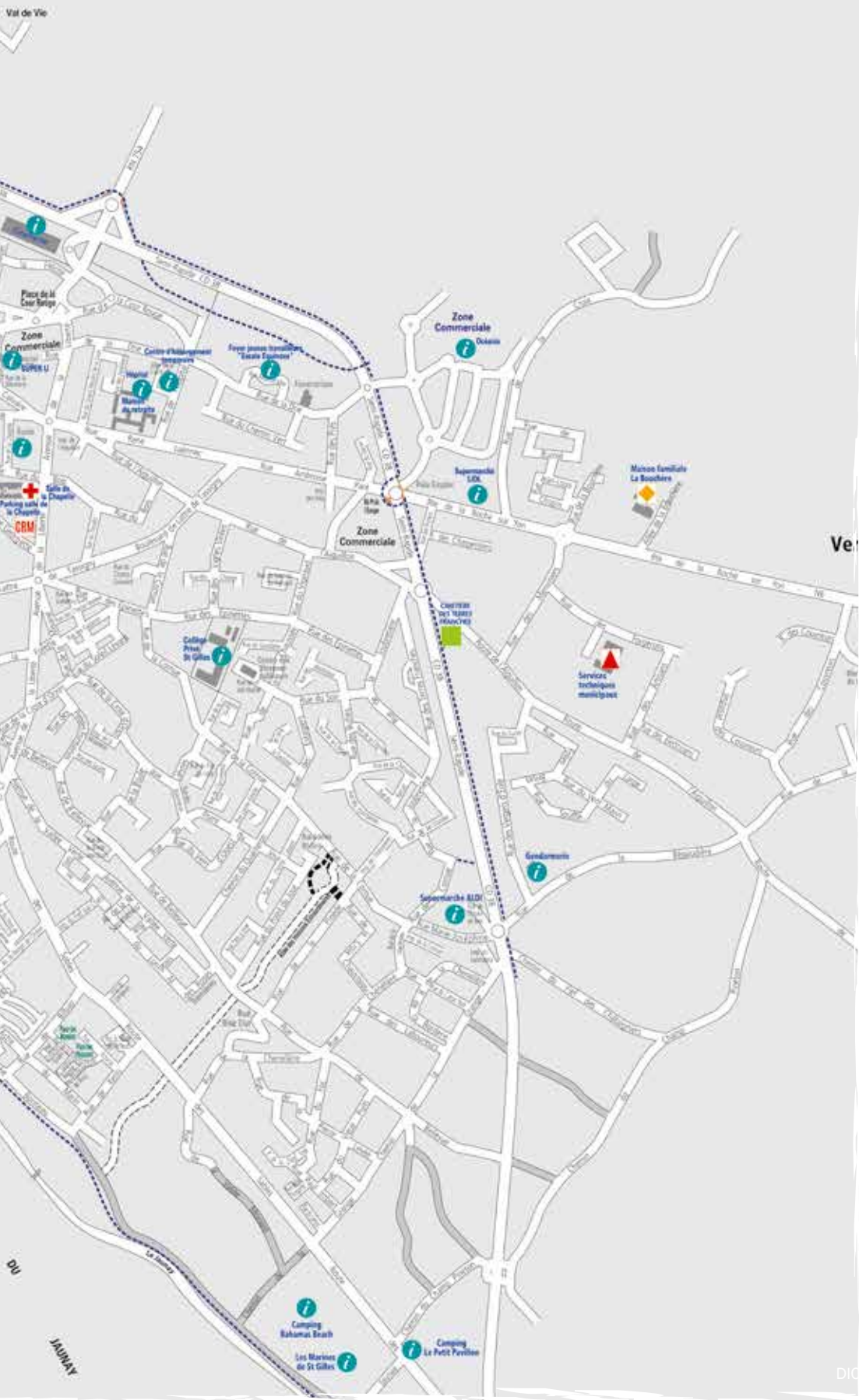
 Poste Médical Avancé (PMA)

 Chapelle ardente

 Centre de Regroupement des Moyens de secours

 Drop Zone (Hélicoptère)

 Point sensible remarquable



Pour en savoir plus : cartes, informations pratiques et documents officiels

- > Site internet de la Ville de Saint Gilles Croix de Vie : www.saintgillescroixdevie.fr
- > Site internet de la Préfecture de Vendée : www.vendee.pref.gouv.fr
- > Site internet de Météo France : www.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- > Portail de la sismicité de la France : www.sisfrance.net

contacts utiles

Mairie de Saint Gilles Croix de Vie : **02 51 55 79 79**

Préfecture de la Vendée : **02 51 36 70 85**

Pompiers : **18 ou 112 (à partir d'un portable)**

Samu : **15**

Gendarmerie : **17**

Urgence en mer : **196** (à partir d'un portable)

Météo France : **05 67 22 95 00**

Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants : **114**

VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

86, quai de la République - CS 80629

85806 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Tél : 02 51 55 79 79

www.saintgillescroixdevie.fr

